



COMMUNIQUE DE PRESSE

Pour diffusion libre et immédiate

Mont-sur-Rolle, le 19 avril 2018

Ce matin, le Conseil d'Etat a communiqué les comptes 2017

Dans sa communication, le Conseil d'Etat a fourni des informations sur la mise en œuvre de la RIE III vaudoise ainsi que le calendrier attendu pour le projet fiscal 17 (PF17).

Nous espérons que le projet PF17 avancera rapidement et que le sujet sera traité par le Conseil National et le Conseil des Etats d'ici septembre 2018 afin qu'il puisse entrer en vigueur en 2019, avec effets probables dès 2020.

Le projet RIE III Vaudois, négocié avec les communes et accepté en votation le 20 mars 2016, anticipait une perte estimée à CHF 128 millions pour notre population. A ce sujet, le Conseil d'Etat prévoit la création d'un fonds de réserve de CHF 256 millions.

Si la compensation fédérale est versée dès 2019, le projet vaudois ne subira pas de modifications. Si elle n'est versée qu'en 2020, les communes devront prévoir des réserves pour absorber le manque à gagner en 2019.

Dans son rapport, le Conseil d'Etat souligne que le passage anticipé de 8.5% à 8.0% dès 2017 du taux de l'imposition sur le bénéficiaire est absorbé par des rentrées supplémentaires des personnes morales en 2017.

De plus, le Gouvernement propose de répondre positivement à la motion Claudine Wyssa qui demande la compensation de cette perte en 2017 et 2018. Cette perte était estimée à CHF 25.8 millions mais a été réévalué pour atteindre un montant de CHF 27 millions. L'AdCV salue cette position.

Toute la question pour les communes sera de savoir comment répartir ce montant qui est en lien avec les grandes entreprises internationales.

L'autre question encore en suspens concerne la distribution de la contribution fédérale.

L'AdCV estime que les montants à distribuer doivent être fonction des pertes effectives des communes :

- La contribution cantonale devrait surtout bénéficier aux communes qui ont vu baisser leurs recettes fiscales de la part de grandes entreprises.
- La contribution fédérale, elle, devrait bénéficier aux communes qui ont surtout des PME et dont les recettes fiscales vont baisser.



Depuis 2017, notre association constate une meilleure écoute de la part du Conseil d'Etat à l'égard des communes. Par exemple, la résolution rapide du problème des cas de rigueur posé en 2017 suite à la dernière modification de la péréquation intercommunale en 2016 est parlante. Le Conseil d'Etat a pris conscience de l'importance d'avoir des communes à fiscalité attractive.

Cependant, nous entrons dans une période d'incertitude et les communes dans leur ensemble devront rester prudentes dans la préparation des budgets 2019 à 2022. L'AdCV compte sur le canton pour rester sensible à l'évolution des finances communales pendant cette période et accompagner la transition le cas échéant.

Contacts :

Josephine Byrne Garelli : 079 210 41 63

Siegfried Chemouny : 079.470.51.96